



Retour des roulements

Notre délégué syndical a eu rendez-vous avec le directeur le vendredi 14 mars 2014, Mr Verschelde, pour lui rappeler qu'en date de ce jour, n'ayant aucun avenant de signé, seuls les roulements inscrits dans le protocole d'accord 2011/03 devait être appliqué dans l'entreprise .

Ce dernier, bien conscient du fait, s'est engagé à nous proposer des roulements de meilleurs qualité sous quinze jours.

Si ces dits roulements ne convenaient pas, un retour aux anciens roulements serait programmé.

Notre section CFDT privilégiant le dialogue a accepté d'attendre le 30 mars. Dans le cas d'un refus des roulements ou de non présentation par la direction de ceux-ci, nous redemanderons l'application de l'accord 2011/03 et engagerons une procédure auprès du tribunal d'instance si nécessaire.

Le délégué Syndical

F. Vandembroucke

